

# Co-Psy et DCIO: Info rapide N°15 Avril 2014

## Le SNES interpelle le nouveau Ministre



Lors de son congrès à Marseille, le SNES a débattu de la situation dans l'Éducation Nationale et des questions urgentes qu'il fallait aborder, en prenant mieux en compte l'avis des personnels. Dans la lettre adressée au Ministre au sortir du congrès, les préoccupations concernant l'orientation sont bien présentes et ce dossier fait partie de l'ordre du jour de la prochaine rencontre du secrétariat général avec le nouveau Ministre.

14 Avril 2014

**En particulier la question des fermetures de CIO, a déjà fait l'objet de plusieurs interventions auprès du nouveau cabinet. Il n'est pas concevable que les engagements pris par le Ministère ne soient pas suivis d'effet dans certaines académies !**

### Sommaire :

- *Garder le cap*
- *Colloque 16 et 17 Juin 2014*

Comment accepter que le rectorat de Rouen continue à appliquer de manière aveugle, un plan qui ne correspond pas aux intérêts des élèves et de leurs familles et ne peut même pas se justifier d'un point de vue financier ! Ce sont 5 CIO sur les 17 de l'académie qui devraient être rayés de la carte ! Aucune des solutions de relogement à titre gracieux n'a été examinée ; bien au contraire, le rectorat a essayé de convaincre les maires qui envisageaient de proposer un hébergement gratuit qu'une permanence par semaine dans un local municipal serait suffisant ! Les calculs faits selon cette reconfiguration montrent que dans certains secteurs, les frais de déplacements seront multipliés par 3 ! Enfin, ce sont toutes les équipes qui vont être déstabilisées par une répartition des secteurs imposée d'en haut, selon des critères qui n'ont pas pu être discutés !

Comment comprendre la politique du recteur de Marseille qui, en l'absence de tout désengagement du conseil général, n'hésite pas à remanier la carte des CIO sur la ville, de telle sorte que ceci aboutisse à 29 mesures de carte scolaire pour les collègues ! Comment la fermeture d'un CIO d'état peut-elle être décidée dans cette académie alors que les consignes du Ministère sont de ne pas le faire ! Quels bénéfices pour les élèves des quartiers Nord, privés de leur CIO ? Quels bénéfices pour ceux du bassin Est, logés à la même enseigne ?

Comment tolérer que le CG du Loiret précipite le déménagement du CIO d'Orléans, pour le 19 Avril alors qu'aucun lieu d'accueil n'a été trouvé par le rectorat !



**Garder le cap ( suite)**

De plus, bien que le rectorat ait demandé un délai afin de faire aboutir une solution de relogement, le Conseil général persiste malgré la procédure fixée par le MEN qui n'autorise pas de déménagement en cours d'année scolaire !

Dans d'autres académies, à Rennes par exemple, des projets de "restructuration" sont « dans l'air ». Si l'échelle du bassin devait être retenue, le nombre de CIO serait divisé par deux !

**Le SNES demande au Ministre un moratoire sur ces fermetures et l'arrêt des mesures de carte scolaire.**

La Dgesco a lancé une enquête sur la carte des CIO. A partir de ce bilan, il faut ouvrir des discussions avec la profession pour mieux répondre aux besoins de notre public prioritaire, en préservant l'ensemble du réseau des CIO. Le SNES a parallèlement réalisé une enquête sur la situation des CIO auprès de ses responsables académiques afin d'apporter des éléments précis lors des discussions futures.

**Dans le même temps, le SNES demande instamment que le travail réalisé lors des précédentes réunions du GT 14, se concrétise dans une circulaire nationale qui devra reprendre précisément les missions des personnels et des CIO, ainsi que le positionnement des CIO dans le SPRO. Les discussions doivent se poursuivre également sur la formation et la carrière ( notamment l'accès à la hors classe pour les conseillers et une revalorisation pour les Directeurs).**

Lors de la réunion du CNFPTLV du 8 avril qui a abordé la question du SPRO, le SNES a défendu la spécificité des CIO. Une nouvelle réunion est apparemment prévue fin Avril entre les Ministères concernés et l'ARF sur le bilan des expérimentations. Or, la synthèse que nous avons réalisée montre que la quasi-totalité des régions vont bien au-delà de la loi du 5 mars 2014 dans l'engagement des CIO. **Il faut revenir à un cadrage national qui respecte la spécificité des publics , des métiers et des CIO.**

**Contre une dilution dans le SPRO, exigeons le maintien et la revalorisation du service public d'orientation de l'éducation nationale !**



**LUNDI 16 et MARDI 17 JUIN**

**Colloque**

***Le psychologue en institution :  
Espaces de résistance et ressources collectives***



Les psychologues qui travaillent au sein de l'éducation nationale, de la justice, dans les prisons ou dans le service public de l'emploi, sont, comme les autres professionnels aux prises avec la mise en place d'indicateurs de performances et de « qualité » du travail inspirés du New Public Management.

De manière insidieuse ou plus directe, ces logiques gestionnaires de normalisation des pratiques conduisent à la banalisation des espaces et des méthodes des psychologues et envahissent progressivement tous leurs champs de travail. L'espace de l'entretien psychologique, l'évaluation et le bilan, les manières de faire et les règles de fonctionnement patiemment élaborés par le métier, sont percutés par l'imposition de normes extérieures inspirées par les « faiseurs de performance », au mépris du code de déontologie.

Or, les psychologues exercent de manière souvent isolée. Certes, ils appartiennent à des équipes pluri-professionnelles mais ont peu d'occasion de débattre entre psychologues des évolutions de leur métier, sous l'effet des changements politiques et sociétaux ?

L'unité de la psychologie, posée par Lagache a-t-elle encore un sens ?

Quelles ressources les psychologues peuvent-ils développer pour garder la main sur leurs pratiques et sur les critères de qualité de leur travail ?

Alors que nous intervenons dans des champs différents, qu'est ce qui aujourd'hui nous identifie tous comme psychologues, dans quels invariants du métier nous retrouvons nous et que défendons nous ?

***Pour débattre de ces questions participez  
au 2ème colloque des psychologues de la  
FSU  
12 rue CABANIS PARIS 14ème***

***Ce colloque est ouvert à tous , syndiqués et non syndiqués et gratuit.***

***Inscription en fonction des places disponibles sur***

**[formation.syndicale@snes.edu](mailto:formation.syndicale@snes.edu)**

**Demande d'autorisation d'absence avant le 16 Mai**

**Voir programme sur le site du SNES**

**<http://www.snes.edu/-Copsy-et-DCIO-.html>**